

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 octobre 2015 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume  
Karine Gauthier, Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.  
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2015-10-08.214 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié .

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2015**

---

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2015, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2015-10-08.215 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2015, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Maison des jeunes de Deux-Montagnes – Retrait comme assuré additionnel**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jacques Robichaud, greffier, datée du 30 septembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2015-10-08.216

DE DEMANDER à la Mutuelle des Municipalités du Québec de retirer de la police d'assurance de la Ville la Maison des jeunes de Deux-Montagnes comme assuré additionnel.

**ADOPTÉE**

**2.2 Régie de police - Autoriser le directeur général, à entreprendre les démarches pour la vente du bâtiment et de conclure un bail emphytéotique pour l'utilisation du terrain**

---

CONSIDÉRANT la signature de l'entente créant la Régie de police du Lac de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes entend procéder à la vente du bâtiment et à la conclusion d'un bail emphytéotique pour l'utilisation du terrain ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 30 septembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
et unanimement résolu

2015-10-08.217

D'AUTORISER le directeur général à entreprendre les démarches pour la vente du bâtiment et de conclure un bail emphytéotique pour l'utilisation du terrain par la Régie.

**ADOPTÉE**

**2.3 Pro-shop de l'aréna Olympia - Autorisation de signature d'un bail**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 30 septembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

**2015-10-08.218** DE SIGNER un bail avec la compagnie 9328-5054 Inc. (La Zone offensive) pour la location, pour une durée de 3 ans, du local pro-shop à l'aréna Olympia. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, le bail de location.

**ADOPTÉE**

**2.4 Versement d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 25 septembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
et unanimement résolu

**2015-10-08.219** D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Carrefour Péri-naissance/ Événement bénéfice	100 \$
Société Autisme Laurentides/Camps estivaux	200 \$
Ste-Marthe-sur-le-Lac/Événement bénéfice	300 \$
Catholic Women's league / Événement bénéfice	210 \$
Gala Excellence/Bourse l'élève de l'année/football	150 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.00.111.970.

**ADOPTÉE**

**2.5 Versement d'aide financière en vertu du «Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain»**

CONSIDÉRANT le rapport de madame Francine Thibodeau, daté du 23 septembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
et unanimement résolu

**2015-10-08.220** D'ACCORDER une assistance financière, dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain – volet subvention couches réutilisables*, aux personnes ci-après mentionnées :

Stéphane Duplessis	100,00 \$
Louisanne Lethiecq	100,00 \$
Marie-Claude Johnson	100,00 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.6 Légion Royale Canadienne – Autorisation à tenir un barrage routier le 31 octobre 2015**

---

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un barrage routier par la Légion Royale Canadienne ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis serviront à maintenir ses services ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Francine Thibodeau, daté du 25 septembre 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2015-10-08.221

D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier par la Légion Royale Canadienne, le samedi 31 octobre 2015, à l'angle de la 28<sup>e</sup> avenue et boul. des Promenades entre 9h et 16h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**2.7 Association de ringuette de Deux-Montagnes - Autorisation de signature d'une entente concernant les heures de glace**

---

CONSIDÉRANT que selon le protocole d'entente régional entre l'Association de Hockey féminin des Laurentides et les villes partenaires, dont la ville de Deux-Montagnes, celle-ci doit défrayer chaque année les coûts des heures de glace selon le ratio de joueuses deux-montagnaises ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de libérer un bloc de neuf heures au profit de l'Association de Hockey féminin des Laurentides ;

CONSIDÉRANT que suite à la signature de la lettre d'entente, la Ville réalisera des économies d'argent de l'ordre de 2 500 \$ en heure de glace ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
et unanimement résolu

2015-10-08.222

D'AUTORISER monsieur Roch Langelier, directeur du service Loisirs, culture et vie communautaire, de signer l'entente entre la ville de Deux-Montagnes et l'Association de Ringuette de Deux-Montagnes, au sujet du transfert d'un bloc de 9 heures de glace au profit de l'Association de hockey féminin des Laurentides pour la saison 2015-2016.

**ADOPTÉE**

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Aucun dépôt de procès-verbaux pour cette séance

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n°1139.02 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes

---

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement n°1139.02 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir une disposition pour les employés de bureau prenant leur retraite après le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

4.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n°1454 établissant la tarification des services

---

Monsieur Frédéric Berthiaume donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement n°1454 établissant la tarification des services rendus afin d'ajouter et de modifier certains tarifs.

Ce règlement aura notamment pour objet :

- d'ajouter des tarifs pour la location de casiers et d'espaces d'entrepôts à l'aréna Olympia ;
- d'ajouter des tarifs pour la location de terrain de tennis pour les événements ponctuels ;
- de modifier les tarifs pour :
  - les inscriptions aux camps de jour ;
  - la location de gymnase ;
  - la location de terrain sportif ;
  - la location du terrain multisport synthétique.

4.3 Adoption – Règlement n° 1563 - Règlement modifiant le Règlement n°1562 créant un programme de revitalisation de la construction résidentielle locative pour le secteur de l'aire Tod de la Gare Grand-Moulin

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 6 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2015-10-06.223 D'ADOPTER le Règlement n°1563 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement n°1562 créant un programme de revitalisation de la construction résidentielle locative pour le secteur de l'aire Tod de la Gare Grand-Moulin* », tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4.4 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de régler les activités présentant de la nudité**

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de régler les activités présentant de la nudité.

Ce règlement aura pour objet :

- D'interdire, dans toutes les zones où la classe d'usage « Commerce » est autorisée, toute activité présentant de la nudité, totale ou partielle, sur un terrain commercial ;
- D'autoriser dans la zone R4-57 l'usage « Activité présentant de la nudité, totale ou partielle ».

**Administration**

**5. Finances**

**5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Septembre 2015**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2015 et montrant un total de :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| ➤ Fonds général :                        | 1 893 436,25 \$ |
| ➤ Fonds de dépenses en immobilisations : | 436 626,80 \$   |

**6. Greffe**

**6.1 Renouvellement du portefeuille d'assurance générale 2015-2016**

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec et qu'elle doit renouveler son portefeuille d'assurance pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2015-10-08.224 DE RENOUVELER le portefeuille d'assurance générale 2015-2016 avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la somme de 224 164 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE**

7. Ressources humaines

7.1 Confirmation de permanence à la Gestion du territoire – section Travaux publics

---

CONSIDÉRANT que monsieur John Ford a terminé sa période de probation ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service de la Gestion du territoire, datée du 29 septembre 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2015-10-08.225

D'ACCORDER la permanence de monsieur John Ford à titre d'employé régulier au poste de chauffeur de machinerie légère au service de la Gestion du territoire, à compter du 19 juillet 2015, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

7.2 Engagement de personnel temporaire – Loisirs, culture et vie communautaire – section bibliothèque

---

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler les besoins de main-d'œuvre à la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT la libération d'un poste suite au départ d'une employée pour la Cour municipale ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, Chef de division ressources humains et communications, datée du 29 septembre 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2015-10-08.226

D'ENGAGER madame Sylvie Le Cavalier, à titre d'employée temporaire, au poste de commis à la bibliothèque, à compter du 29 septembre 2015, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

D'ENGAGER monsieur Cédric Lavoie, à titre d'employé temporaire, au poste de commis à la bibliothèque, à compter du 2 octobre 2015, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

ADOPTÉE

**7.3 Nomination de personnel à la Gestion du territoire – section Travaux publics**

---

CONSIDÉRANT la signature de la nouvelle convention collective des cols bleus en septembre dernier ;

CONSIDÉRANT l'ajout de deux salariés réguliers à l'article 3.4 de ladite convention collective ;

CONSIDÉRANT les besoins du Service des travaux publics de créer des postes de chauffeur de camion et machinerie légère ;

CONSIDÉRANT que monsieur Patrick Huet a terminé sa période de probation ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, Chef de division ressources humains et communications, datée du 29 septembre 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

**2015-10-08.227**

DE NOMMER madame Valérie Gagnon à titre d'employée régulière, au poste de chauffeur de camion et de machinerie légère, à la Gestion du territoire, à compter du 11 octobre 2015, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE NOMMER monsieur Patrick Huet à titre d'employé régulier permanent, au poste de chauffeur de camion et de machinerie légère, à la Gestion du territoire, à compter du 11 octobre 2015, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire des salaires.

**ADOPTÉE**

**7.4 SCFP 1620 - Signature de lettre d'entente no 1620-2015-05**

---

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
et unanimement résolu

**2015-10-08.228**

DE SIGNER avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1620, la lettre d'entente n°1620 2015-05 ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente.

**ADOPTÉE**



Service aux citoyens

## 8. Urbanisme

8.1 Demandes de dérogation mineure

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2015-10-08.229

D'accorder la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	345, 26 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 974 180) n° 2015-008	La demande a pour objet d'autoriser la subdivision du lot 1 974 180 et la création des lots projetés numéros 5 759 254 et 5 759 255 avec une profondeur de 26,41m au lieu de 30 m, tel que prescrit par la réglementation.
B)	248, 18 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 975 256) n° 2015-549	La demande a pour objet d'autoriser le projet de subdivision du lot 1 975 256 et la création des lots projetés suivants :  - lot 5 612 902 avec un frontage de 12,10m au lieu de 15m ;  - lot 5 612 903, dont le bâtiment existant aura une marge arrière de 6,21m au lieu de 7,6m ;  tel que prévu au règlement de zonage.
C)	415,6 <sup>e</sup> avenue n° 2015-528	La demande a pour objet de régulariser l'implantation :  - de l'abri d'auto de la résidence existante avec une marge latérale droite de 0,4m au lieu de 1,25m ;  - de la résidence existante avec une marge latérale totale de 2,6m au lieu de 3m ;  tel que prescrit par la réglementation.

**ADOPTÉE****8.2 Demandes d'approbation de PIIA**

---

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2015-10-08.230

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	235 11 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 606 398)	D'approuver la demande de PIIA n° 2015-417 pour le projet de construction pour deux (2) résidences (type duplex côte à côte) neuves semi-détachées. Chaque unité d'habitation aura une surface de 7,92 m par 7,92 m sur un étage avec sous-sol. Le revêtement extérieur sera en déclin de bois torréfié et de pierre de maçonnerie dans des teintes de gris. Les fenêtres et autres parements seront en aluminium de couleur brun.
B)	235 11 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 606 398)	D'approuver la demande de PIIA n° 2015-417 pour le projet de construction pour une (1) résidence (type duplex) neuve sur une partie du lot 1 606 398 actuellement le 235 11 <sup>e</sup> Avenue. Chaque étage d'habitation aura une surface de 9,14 m par 9,75 m. Le revêtement extérieur sera en déclin de bois torréfié et de pierre de maçonnerie dans des teintes de gris. Les fenêtres et autres parements seront en aluminium de couleur brun.

**ADOPTÉE****9. Travaux publics****9.1 Adjudication du contrat pour les collectes et le transport des matières résiduelles pour les années 2015-2016 avec option de renouvellement pour 2016-2017 et 2017-2018 (GT2015-014)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres public pour les collectes et le transport des matières résiduelles pour les années 2015-2016 avec option de renouvellement pour 2016-2017 et 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier, en date du 6 octobre 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
et unanimement résolu

2015-10-08.231

D'ACCORDER le contrat pour les collectes et le transport des matières résiduelles pour les années 2015-2016, avec option de renouvellement pour 2016-2017 et 2017-2018, à Entreprise Sanitaire F.A. Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 799 761,64 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2015-014. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.451.10.446 et 02.452.11.446.

**ADOPTÉE**

**9.2 Adjudication du contrat pour la modification de l'égout pluvial sur la 8<sup>e</sup> avenue (GT2015-015)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite pour la modification de l'égout pluvial sur la 8<sup>e</sup> avenue ;

CONSIDÉRANT que les trois plus bas soumissionnaires sont ;

Fournisseurs	Montant
Réhabilitation Du O	66 400,00 \$
Excavation RB Gauthier	90 092,19 \$
Bernard Sauvé Excavation Inc.	75 877,75 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier, en date du 6 octobre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
et unanimement résolu

2015-10-08.232

D'ACCORDER le contrat pour la modification de l'égout pluvial sur la 8<sup>e</sup> avenue à Réhabilitation Du O, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 66 400 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2015-015. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.415.00.521.

**ADOPTÉE**

**9.3 Option de renouvellement du contrat pour la fourniture d'abrasifs pour le sablage des rues de la ville pour l'année 2015/2016 (Appel d'offres GT2014-022)**

---

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 28 septembre 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

**2015-10-08.233**

D'EXERCER l'option de renouvellement pour l'année 2015-2016 du contrat avec Transport René Boucher Ltée pour la fourniture d'abrasifs pour le sablage des rues de la ville, pour la somme de 28 350 \$, plus les taxes applicables, selon les conditions de l'appel d'offres GT2014-022.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.331.00.622.

**ADOPTÉE**

**9.4 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Engagement de la ville – Années 2014 à 2018**

---

CONSIDÉRANT la lettre reçue du ministère, datée du 24 août 2015, demandant à la ville de soumettre le formulaire de présentation de la programmation de travaux révisée confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre 2015 année ainsi que ses prévisions de dépenses entre le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et le 31 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT que la ville doit transmettre une résolution du conseil municipal pour la programmation de travaux révisés ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
et unanimement résolu

**2015-10-08.234**

DE PRÉSENTER la programmation de travaux révisés confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre 2015, ainsi que ses prévisions de dépenses entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars 2016 en vertu du Programme de subvention TECQ 2014-2018 ;

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

D'APPROUVER le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

DE S'ENGAGER à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

**ADOPTÉE**

**10. Loisirs et services communautaires**

**10.1 Versement d'aide financière – Club social Héritage**

---

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 24 septembre 2015 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

**2015-10-08.235** DE VERSER une aide financière de 6 400 \$ à *Club social Héritage*.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.593.00.970.

**ADOPTÉE**

**10.2 Versement d'aide financière - Athlète de performance**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 24 septembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

**2015-10-08.236** D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à Olivier Bourdeau, athlète de niveau national en Cheerleading Flyers All-Starz, pour sa participation aux Championnats mondiaux en avril 2016.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

**ADOPTÉE**

**10.3 Remboursement des frais d'inscription - Club des archers Deux-Montagnes, Excel Gym, Forains Abyssaux et Judosphère**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Roch Langelier, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire, daté du 25 septembre 2015 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
et unanimement résolu

2015-10-08.237

D'AUTORISER le remboursement, aux organismes suivants, des frais d'inscription pour chaque joueur ayant bénéficié du rabais en vertu de la Politique de remboursement pour les jeunes à des activités sportives :

➤ Club des archers Deux-Montagnes	
5 résidents x 25\$	125 \$
➤ Excel Gym	
80 résidents x 25\$	2 000 \$
➤ Forains Abyssaux	
19 résidents x 25\$	475 \$
➤ Judosphère	
60 résidents x 25\$	1 500 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée à même le poste budgétaire 02.719.00.991.

**ADOPTÉE**

**11. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h10.  
7 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h55.

- \* Dépôt d'une lettre de remerciement par madame Joëlle Breault concernant le prolongement des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale.

**12. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55 par le maire.

Signé *Denis Martin*  
Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*  
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier